

Colloque « Les régions et la politique de cohésion de l'Union européenne » Rennes, 30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2014

La cohésion territoriale, moteur d'une délocalisation partielle de la gouvernance de l'Union européenne

**Jelle LEMAITRE**, Doctorant, Université de Rennes 1, Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes

La politique de cohésion est une politique majeure de l'Union européenne, visage de sa dimension solidaire. Envisagée dans la logique des traités comme une politique sectorielle, elle s'est très tôt imposée dans les faits comme une politique transversale. Cette réalité s'est accentuée avec l'essor de la cohésion territoriale désormais constitutionnalisée, appelant à une meilleure coordination et cohérence de politiques sectorielles à impact territorial. Cette influence nécessaire sur le droit matériel a été soulignée dans le Livre vert sur la cohésion territoriale. Elle trouve également une dimension particulière dans le fonctionnement institutionnel au sens large. Il n'est pas étonnant de constater par exemple que le traité de Lisbonne, intégrant l'objectif de cohésion territoriale dans le droit primaire aux côtés de la cohésion économique et sociale, soit celui qui reconnaît une nouvelle place aux Parlements nationaux et aux Comité des Régions au titre du respect du principe de subsidiarité. C'est aussi le texte qui « constitutionnalise » l'autonomie régionale. L'influence de la cohésion territoriale